



RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:

**Natural Resource Canada  
Bid Receiving Unit, Mailroom  
588 Booth Street, Room 108  
Ottawa, Ontario  
K1A 0Y7  
Attention: Valerie Holmes**

**INVITATION TO TENDER  
APPEL D'OFFRES**

**Tender to: Natural Resources Canada**  
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Ressources naturelles Canada**  
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**COMMENTS - COMMENTARIES**

<p>The Offeror hereby acknowledge that the attached document contains its Standing Offer</p> <p>Le Proposant constate, par la présente, que le document ci-joint comprend son Offre à Commandes.</p>	
_____	_____
Signature	Date
<p>Name and Title of person authorized to sign on behalf of Offeror. Nom et titre de la personne autorisé à signer au nom du Proposant</p>	
_____	_____
(Type or Print)	(Taper ou imprimer)

Issuing Office - Bureau de distribution

**Natural Resources Canada  
Procurement Services Unit  
580 Booth Street  
Ottawa, Ontario  
K1A 0E4**

<p><b>Title - Sujet</b> Re-surfaçage de la route d'accès, Défrichage, Construction des allées d'accès</p>	
<p><b>Date</b> 26 aout 2015</p>	
<p>Solicitation No. - No. de l'invitation NRCan-5000017003</p>	<p>Client Ref. No. - No. de réf du client 127513</p>
<p>GETS Reference No. - No de reference de SEAG</p>	
<p>Solicitation Closes - L'invitation prend fin  At - à: 02:00 PM On - le: 21 septembre 2015</p>	<p>Time Zone - Fuseau horaire  Heure Avancée de l'Est (HAE)</p>
<p>F.O.B. - F.A.B.  Plant-Usine <input type="checkbox"/> Destination: X Other - Autre: <input type="checkbox"/></p>	
<p>Address Inquiries to: - Adresse toute demande de renseignements à : <b>Valerie Holmes - Spécialiste en Approvisionnement</b></p>	
<p>Téléphone No. - No. de telephone: <b>(343) 292-8371</b></p>	<p>Fax No. - No de FAX <b>(613) 947-5477</b></p>
<p>Destination of Goods, Services, and Construction: Destination des biens, services et construction: <b>See herein</b></p>	
<p>Vendor/Firm Name and Address : Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur:</p> <p>Name/Nom : _____ Address/Adresse : _____ _____ _____ Telephone/Téléphone : _____ Facsimile/Télécopieur : _____ Email/Courriel : _____ Procurement Business Number - Achats numero d'entreprise : _____ _____</p>	
<p>Name and Title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm: Nom et titre de la personne autorisé à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur :</p> <p>Name/Nom : _____  Title/Titre : _____</p>	



## TABLE DES MATIÈRES

### INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- SI01 Disposition relatives à l'intégrité (Supprimer dans son intégralité)
- SI02 Documents de soumission
- SI03 Demande de renseignements pendant l'appel d'offres
- SI04 Visite obligatoire des lieux
- SI05 Révision des soumissions
- SI06 Résultats de l'appel d'offres
- SI07 Période de validité des soumissions
- SI08 Sites Web

### R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2015-07-03)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise - approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.

### CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- SC01 Exigences relatives à la sécurité lieu de sauvegarde des documents
- SC02 Condition d'assurances
- SC03 La santé et la sécurité

### DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- BA07 Signature

### APPENDIX 1 - Énoncé des travaux

### APPENDIX 2 - Pouvoirs du représentant du Ministère

### ANNEX A - Présentation du site

### ANNEX B - Attestation d'assurance



## INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

### IP01 Des Dispositions relatives à l'intégrité

A Section GI01 - Dispositions relatives à l'intégrité - soumission de CUA Clause R2710T (2015-07-03):

SUPPRIMER: dans son intégralité

### IP02 Documents de Soumission

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
  - a) Appel d'offres - Page 1;
  - b) Instructions particulières aux soumissionnaires;
  - c) Instructions générales - services de construction - exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2015-07-03);
  - d) Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - e) Dessins et devis
  - f) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - g) Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

### IP03 Demandes de Renseignements pendant l'appel d'offres

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

### IP04 Visite Obligatoire des Lieux

Il y aura une visite obligatoire des lieux le **15 septembre 2015** à **10h:00**. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter à la **Forêt expérimentale Acadia** situé à **2325 Rte. 10, Burpee, NB, E3A 0W9**. Les soumissionnaires



doivent communiquer avec l'autorité contractante au plus tard **deux (2)** jour(s) avant la visite prévue pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui assisteront à la visite. Les soumissionnaires devront signer une formule de présence. Les soumissions présentées par les soumissionnaires qui n'ont pas signé la feuille de présence ne seront pas acceptées. Les soumissionnaires qui ne fréquentent pas cette visite obligatoire des lieux ne seront pas autorisés à présenter une soumission sur ce besoin

### **IP05 Révision des Soumissions**

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est (613) 995-2920.

### **IP06 Résultats de l'appel d'offres**

1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant au numéro de téléphone (343) 292-8371.

### **IP07 Période de validité des soumissions**

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

### **IP08 Exigences Relatives à la Sécurité**

Il y a pas d'exigences en matière de sécurité associés à cette exigence.

### **SI09 Sites Web**

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Achats et ventes :  
<https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes :  
<http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>



Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) :

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Services de sécurité industrielle :

<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement :

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>



## CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (SC)

### CS01 Exigences Relatives à la Sécurité Lieux de Sauvegarde des Documents

Il y a pas d'exigences en matière de sécurité associés à cette exigence.

### CS02 Conditions d'assurance

- 1) Polices d'assurance
  - a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
  - b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.
- 2) Période d'assurance
  - a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
  - b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.
- 3) Preuve d'assurance
  - a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
  - b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

#### 4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

#### 5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

### CS03 La Santé et la Sécurité

L'entrepreneur effectuera les exigences du contrat en conformité avec Travail sécuritaire NB, règlement du Nouveau-Brunswick et de l'édition la plus récente du Code canadien du travail.

<http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/L-2/page-1.html>  
<http://www.worksafenb.ca/>



## DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:
  - a) Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
  - b) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
  - c) Dessins et devis;
  - d) Conditions générales et clauses:

CG1 - Dispositions générales - Services de construction	R2810D	(2015-07-09);
CG2 - Administration du contrat	R2820D	(2015-02-25);
CG3 - Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4 - Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 - Modalités de paiement	R2850D	(2015-02-25);
CG6 - Retards et modifications des travaux	R2860D	(2013-04-25);
CG7 - Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8 - Règlement des différends	R2880D	(2015-04-01);
CG9 - Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10 - Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);
Conditions supplémentaires		
  - e) Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
  - f) Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
  - g) Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.



## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

### SA01 Identification

Access Road Resurfacing, Tree Clearing and Driveway Construction

### SA02 Nom Commercial et Adresse du Soumissionnaire

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_ NEA: \_\_\_\_\_

### SA03 Offre

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant total de la soumission de

\_\_\_\_\_ \$ excluant les taxe(s) applicables.  
(exprimé en chiffres)

### SA04 Période de Validité des Soumissions

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

### SA05 Acceptation et Contrat

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

### SA06 Durée des Travaux

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux dans les trois (3) mois à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre.

### SA07 Garantie de Soumission

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission

### SA08 Signature

\_\_\_\_\_  
Nom and Titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date





## APPENDICE 1 - STATEMENT OF WORK

### SW1 Objectifs

L'objectif du projet est de fournir des voies permettant l'accès de l'équipement lourd au terrain à bâtir dans la **Forêt expérimentale Acadia**, du côté ouest du prolongement de la route 8 (46° 1' 43" N, 66° 21' 13" O). Des arbres et des souches doivent être enlevés et une allée d'accès à l'emplacement de chacun des futurs bâtiments doit être construite.

### SW2 Calendrier

RNCan souhaite que le projet soit réalisé le plus rapidement possible, mais au plus tard le 16 octobre 2015. Le personnel de RNCan procédera à une inspection après chacune des trois étapes des travaux.

### SW3 Tâches

Les tâches seront divisées en trois (3) groupes : resurfaçage de la route d'accès, défrichage et construction des allées d'accès.

#### SW3.1 Resurfaçage de la route d'accès

Le prolongement de la route 8 dans la Forêt expérimentale Acadia sera resurfacé avec du gravier tamisé et certaines portions seront élargies afin que la surface routière soit de 4 m de largeur. La longueur de la route à resurfacier est d'environ 3 000 pieds (940 mètres), soit de l'intersection des routes 8 et 16 jusqu'à l'extrémité nord du prolongement de la route 8, qui se situe au-delà de l'allée d'accès à construire. L'entrepreneur devra s'assurer de retirer toutes les matières organiques de manière à exposer la plateforme routière avant d'épandre de 4 à 6 pouces de gravier, puis il devra former une « couronne » (*crown*) en procédant au nivelage. Cette route doit être compactée après le dernier nivelage. L'entrepreneur devra aussi reconstruire et élargir l'intersection des routes 8 et 16. Les travaux comprendront la « sous-excavation » du sol adjacent à l'intersection actuelle, la construction du nouveau remblai ainsi que le surfaçage et le nivelage des anciennes et nouvelles portions de l'intersection, conformément au schéma ci-joint. De plus, l'entrepreneur devra remplacer une buse de 40 pieds de longueur et de 24 pouces de diamètre à l'intersection des routes 8 et 16.

#### SW3.2 Défrichage

Défricher une aire d'environ 750 pieds (est/ouest) par 650 pieds (nord/sud) (dans le centre-nord de la Forêt expérimentale Acadia, tel qu'indiqué sur le schéma ci-joint). (Environ 11 acres, 4,5 hectares). RNCan délimitera cette zone au moyen de drapeaux avant le début des travaux. L'entrepreneur devra abattre les arbres, défricher et enlever les souches afin que la surface puisse être entretenue au moyen d'un coupe-broussailles ou d'une débroussailleuse rotative. Les travaux comprendront l'enlèvement ou le paillage des arbres, le défrichage et le dessouchage, l'enlèvement des broussailles et le nivelage du sol. Les souches et autres débris de grande taille peuvent être laissés sur les lieux à condition qu'ils soient enterrés à 10 mètres ou moins de la limite Nord ou de la limite Ouest du site. RNCan devra être informé de l'emplacement du site d'enfouissement avant que les débris soient enterrés.

#### SW3.3 Construction des allées d'accès

Construction d'une allée de gravier principale de 4 m de largeur et de 200 m de longueur, d'une entrée/intersection de gravier de 11 m de largeur et de 23 m de longueur et de quatre allées de raccordement de 3 m de largeur et de 45 m de longueur avec tournière de 20 m de diamètre à l'extrémité (voir les plans ci-joints). Ces allées doivent convenir à l'équipement lourd et avoir au moins 12 pouces d'épaisseur après compactage. Une membrane géotextile devra être placée comme couche de base de l'allée d'accès de 4 mètres de largeur et des allées de raccordement avant l'épandage du gravier. Les travaux comprendront l'achat d'une buse de 24 pouces de diamètre et de 40 pieds de long et l'installation de cette buse à l'entrée de l'allée d'accès principale. Toutes les portions de cette nouvelle allée d'accès devront être nivelées et compactées. L'allée principale aura une orientation est-ouest, tandis que les allées de raccordement auront un angle de 17 degrés avec le nord géographique, dans le sens antihoraire.



L'emplacement des allées sera indiqué par RNCan au moyen de drapeaux une fois que le terrain aura été défriché. De plus, trois buses de plastique de 12 pouces de diamètre devront être fournies et installées afin de permettre l'écoulement de l'eau sous l'allée principale. L'emplacement de ces buses sera déterminé en fonction de la topographie une fois que le terrain aura été défriché.

#### **SW3.4 Équipement de lutte contre les incendies**

L'entrepreneur apportera sur les lieux une remise contenant de l'équipement de lutte contre les incendies et il surveillera les conditions locales afférentes aux risques d'incendie.

#### **SW4 Coût des matières**

Les matières de base pour la construction des allées et de la route 8 seront prises dans la source de gravier située à l'intérieur de la Forêt expérimentale Acadia.

L'entrepreneur devra fournir une description de tout autre coût découlant de défis imprévus, le cas échéant (pierre de compaction de grade A par tonne métrique).

#### **SW5 Bois récoltable**

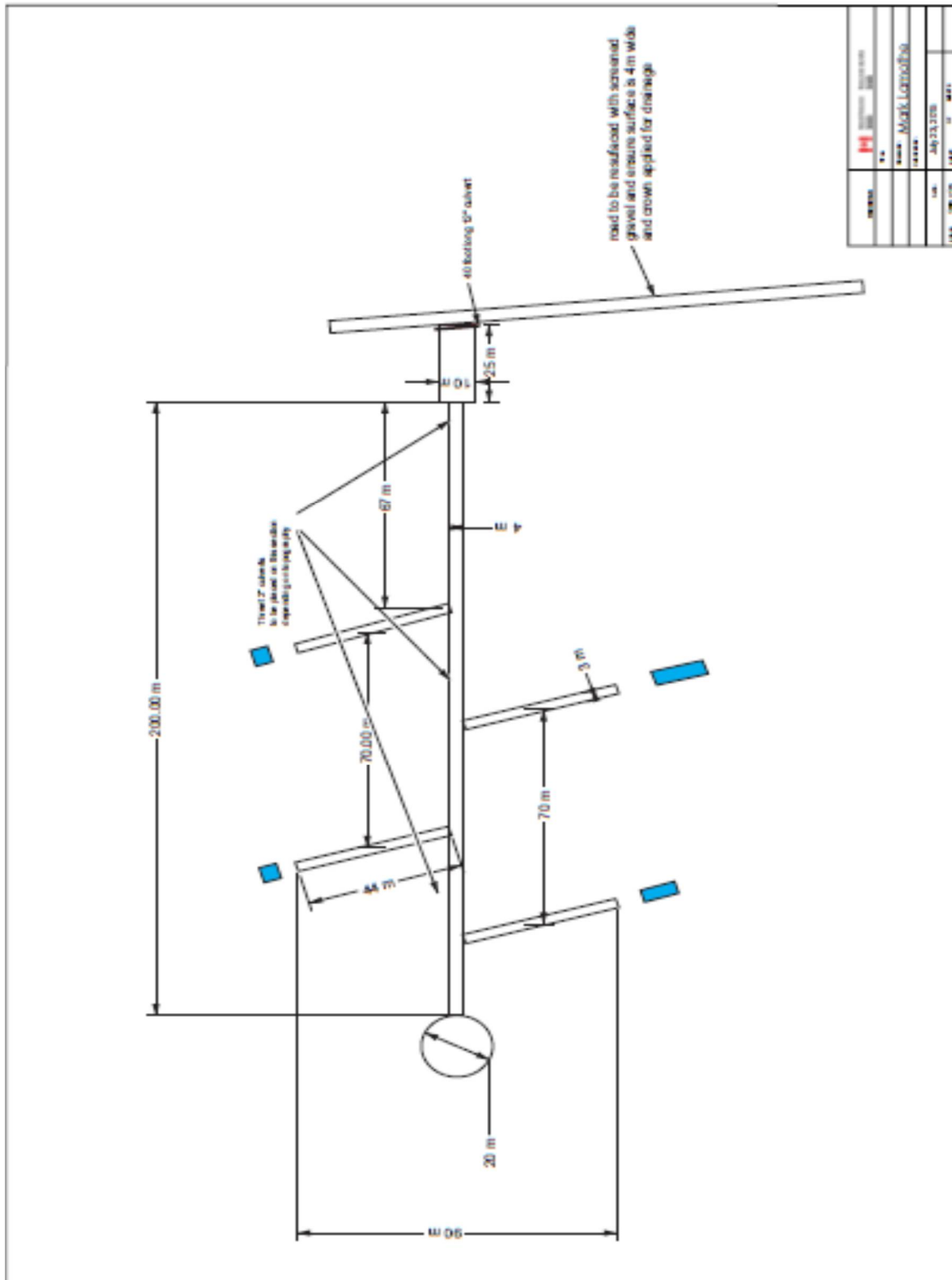
L'entrepreneur pourra conserver le bois récoltable.

#### **SW6 Livrables**

Réfection de la route, construction de la nouvelle allée d'accès principale et des nouvelles allées de raccordement et installation des buses convenant au passage de camions lourds. Déboisement et préparation de la surface du site pour qu'il ne reste qu'à l'entretenir avec un coupe-broussaille ou une débroussailleuse rotative.



# ANNEX "A" - PRÉSENTATION DU SITE





## APPENDICE 2 - POUVOIRS DU REPRESENTANT DU MINISTERE

L'autorité contractante est:

Nom: **Valerie Holmes**  
Titre: Spécialiste en Approvisionnement  
Ministère: Ressources naturelles Canada  
Division: Services liés aux finances et à l'approvisionnement  
Téléphone: (343) 292-8371  
Courriel: [Valerie.holmes@nrcan-rncan.gc.ca](mailto:Valerie.holmes@nrcan-rncan.gc.ca)

To be provided at time of Contract Award:

Technical Authority is:

Nom:  
Titre:  
Department: Ressources naturelles Canada  
Division: Secteur des sciences de la terre  
Téléphone:  
Courriel:



## ANNEX "B" - ATTESTATION D'ASSURANCE

Note: N'est pas requise lors du dépôt de soumission

## ATTESTATION D'ASSURANCE



Description et emplacement des travaux <b>Forêt expérimentale Acadia</b> sur le cote oust de la route 8 extension (46° 1' 43" N, 66° 21' 13" W). Burpee, Nouveau Brunswick	N° de contrat.
	N° de projet NRCan-5000017003

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code postal
--	-------------------	-------	----------	-------------

Nom de l'assuré (Entrepreneur)	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code Postal
--------------------------------	-------------------	-------	----------	-------------

Assuré additionnel  
**Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre de Ressources naturelles Canada**

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
<b>Responsabilité civile des entreprises</b> <b>Responsabilité complémentaire/excédent aire.</b>				\$	\$	\$
				\$	\$	\$

**J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.**

<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)	Numéro de téléphone
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Signature	Date J / M / A



## GÉNÉRALITÉS

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

## RESPONSABILITÉ CIVILE DES ENTREPRISES

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.